

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021 COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n°1 **Désignation du Secrétaire.**
M. de ROSNY est désigné en qualité de Secrétaire.
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n°2 **Pouvoirs.**
- M. le Maire n°3 **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire n° 5 **Communications diverses.**
- M. le Maire n°6 **Vie institutionnelle. Pacte de gouvernance métropolitain. Avis à émettre.**

La séance est suspendue de 18h40 à 18h45.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président d'Orléans Métropole annexé à la délibération ;

Adopté avec 1 abstention.

2°) de demander à Orléans Métropole d'intégrer les réserves exposées dans la délibération dans le futur pacte de gouvernance élaboré au cours de l'année 2021.

Adopté avec 12 voix contre et 1 abstention.

- M. le Maire n°7 **Conseil Municipal. Régime indemnitaire des élus. Actualisation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 ;

Séance du jeudi 18 mars 2021

2°) d'approuver les modalités de répartition du régime indemnitaire des élus, telles qu'elles figurent dans le tableau n° 2 annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT n°8 **Communication relative à la sécurité et la prévention de la délinquance.**

RESSOURCES

M. MARTIN n°9 **Finances. Fiscalité locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2021.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'application des taux de fiscalité comme suit :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,37 %,
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,60 %.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n°10 **Finances. Convention de partenariat passée avec Orléans Métropole pour l'encaissement des recettes de billetterie perçues par paiement en ligne. Approbation d'un avenant n°1.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour l'encaissement des recettes de billetterie perçues par paiement en ligne à passer avec Orléans Métropole ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n°11 **Finances. VALLOIRE HABITAT. Mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer la résidence Les Acacias située 1 rue Guillaume Budé à Orléans. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prononcer au profit de la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT la mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer frappant les immeubles dont elle est propriétaire nommés résidence des Acacias, 1 rue Guillaume Budé à Orléans afin de permettre la vente de ces logements individuels ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°12 **Finances. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 40 logements situés résidence Léo Délibes (plusieurs adresses) à Orléans. Garantie d'un emprunt de 341 705,07 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 170 852,54 €, représentant 50 % d'un prêt de 341 705,07 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la BANQUE POSTALE ;

2°) d'approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie à passer avec l'O.P.H. les Résidences de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°13 **Finances. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Patrimoine de l'O.P.H., renouvellement de composants 2019. Garantie d'un emprunt de 2 649 000 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 324 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 649 000 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la BANQUE POSTALE ;

2°) d'approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°14 **Finances. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 85 logements situés résidence Robert Houbart (plusieurs adresses) à Orléans la Source. Garantie d'un emprunt de 1 377 765,60 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 688 882,80 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 377 765,60 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la BANQUE POSTALE ;

2°) d'approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°15 **Mutualisation des achats. Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ajout des familles d'achat citées dans la délibération à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE

M. MONTILLOT
Mme PICARD

n°16 **Vie étudiante. Création d'une plateforme de parrainage pour les étudiants en difficulté. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Université d'Orléans, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours et l'association ÔCampus.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la création d'une plateforme de parrainage des étudiants en interne ;

2°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la fédération des associations ÔCampus, l'université d'Orléans et le Crous d'Orléans-Tours relative à la création, l'animation et la gestion d'une plateforme de parrainage des étudiants ;

3°) d'adopter le règlement des conditions générales d'utilisation de la plateforme ;

4°) de décider de la prise en charge financière à hauteur de 1 800 € T.T.C. maximum correspondant à la création d'un logo pour la plateforme ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Question orale du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » relative à l'aide apportée aux étudiants.

M. NANTIER

n°17 **Développement commercial. Epidémie de covid-19. Création d'un site marchand. Approbation d'une convention à passer avec l'association Les Vitrites d'Orléans. Attribution d'une subvention et de soutiens en nature.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Les Vitrites d'Orléans qui précise les engagements des parties sur le développement d'un site marchand pour l'année 2021 et 2022 ;

Séance du jeudi 18 mars 2021

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention de 85 000 € maximum à l'association Les Vitrites d'Orléans ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. NANTIER

n°18 **Développement commercial. Epidémie de covid-19. Exonérations de loyers et de charges des commerces locataires de la Ville d'Orléans hors secteur alimentaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de l'exonération totale de loyers et de charges de commerces locataires de la Mairie, hors secteur alimentaire, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. NANTIER

n°19 **Développement commercial. Local commercial sis place du Chatelet. Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la société NACH.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le protocole transactionnel d'un montant total de 20 000 € à passer la société NACH correspondant au report de loyers de 4 mois ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit protocole au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme PICARD

n°20 **Événementiel. Festivités du 13 juillet 2021. Prestations événementielles. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin en vue de la réalisation de prestations pyrotechniques et de sonorisation et d'éclairage scéniques dans le cadre des festivités du 13 juillet 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°21 **Commande publique. Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurisation de manifestations évènementielles. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif aux prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurisation de manifestations évènementielles, à passer avec l'entreprise ESCORT SECURITE, pour les montants suivants :

Première période de validité de l'accord-cadre (1 an) en € H.T.		Par période de reconduction éventuelle (1 an) en € H.T.		Total sur 4 ans en € H.T.	
Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum	Montant minimum	Montant maximum
33 333,33 €	666 666,66 €	33 333,33€	666 666,66 €	133 333,33 €	2 666 666,66 €

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°22 **Commande publique. Fêtes de Jeanne d'Arc 2021. Prestations techniques, fournitures, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2021. Approbation de marchés après procédure formalisée.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs aux prestations techniques, fournitures, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2021, à passer avec les entreprises suivantes :

Désignations	Montant en euros T.T.C.	Candidat retenu
Lot 1 : Cérémonies protocolaires : son, éclairage, distribution électriques et structure régie.	100 086,84 € T.T.C. décomposé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o Tranche ferme : Cérémonies protocolaires : son, éclairage, distribution électrique, structure régie : 69 604,80 € T.T.C. ; o Tranche optionnelle 1 : Sonorisation de la rue Jeanne d'Arc : 20 241,24 € T.T.C. ; o Tranche optionnelle 2 : Sonorisation de la place du Martroi et de la rue royale : 3 116,40 € T.T.C. ; o Tranche optionnelle 3 : Tour pour les commentateurs du défilé du 8 mai 2021 : 1 308,00 € T.T.C. ; o Tranche optionnelle 4 : Captation des discours officiels et des défilés lors des cérémonies protocolaires du 8 mai 2021 : 5 288,40 € T.T.C. ; o Tranche optionnelle 5 : Infrastructures permettant l'accueil des cars régie : 528,00 € T.T.C. ; 	GB4D
Lot 2 : Totems supports de matériel.	10 318,80 € T.T.C.	JBL SONORISATION
Lot 3 : Pavoisement.	Ce lot ayant été déclaré infructueux, celui-ci a été relancé selon les dispositions de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.	
Lot 4 : Barrière.	19 496,40 € T.T.C. décomposé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Tranche ferme Barrière : 6 512,40 € T.T.C. • Tranche optionnelle 1 Barrière supplémentaire n°1 : 2 760,00 € T.T.C. • Tranche optionnelle 2 Barrière supplémentaire n°2 : 4 128,00 € T.T.C. • Tranche optionnelle 3 Barrière supplémentaire n°3 : 6 096,00 € T.T.C. 	PROG EVENT
Lot 5 : Concerts au jardin de l'Evêché: son, éclairage, distribution électrique	39 727,48 € T.T.C.	JBL SONORISATION
TOTAL	169 629,52 € T.T.C.	

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOUSSARD

n°23 **Mécénat. Attribution d'une subvention à la Fondation Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 50 000 € à la Fondation Orléans au titre de l'année 2021 conformément aux dispositions de la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°24 **Aménagement. Opération « Les berges d'Houlipe » sur l'ancien site RENAULT-TRW à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Permis d'aménager. Dossier présentant le projet et contenant l'étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale. Avis à émettre.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable, sur le dossier présentant le projet d'aménagement de l'opération « Les berges d'Houlipe », sur l'ancien site TRW et sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°25 **Action foncière. Quartier des Groues. Servitude de passage de canalisations sur l'assiette foncière de la chaufferie. Parcelle cadastrée section AD n°146. Acte authentique à signer avec RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter la servitude de passage ainsi que cela est exposé et selon le plan annexé à la délibération, le fonds servant constituant partie des espaces extérieurs de l'assiette foncière de la chaufferie de cogénération biomasse, parcelle du domaine public de la Ville d'Orléans concédée et cadastrée section AD n° 146, et le fonds dominant, constituant l'assiette foncière du poste de transformation électrique, parcelle cadastrée section AD n° 181 ;

2°) d'approuver la convention de servitude et autoriser la signature de l'acte authentique correspondant à passer avec la société RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire, compensatrice et définitive de 850 € au bénéfice de la Mairie, étant précisé que les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié seront intégralement à la charge de RTE ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitude et acte notarié consécutif aux conditions exposées.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°26 **Action foncière. Quartier de La Source. Ensemble immobilier dénommé Centre Saint Yves sis 11 rue Maurice Asselin à Orléans. Acquisition amiable.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir un ensemble immobilier sis 11 rue Maurice Asselin à Orléans La Source, parcelle cadastrée section EL n° 41 pour une superficie totale de 1 309 m², moyennant le prix de 120 000 €, frais d'acte et émoluments en sus. Ce bien est vendu libre de toute location, toute occupation et tout mobilier ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n°27 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de 7 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 108 922 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET VIE SOCIALE

M. CHANCERELLE

n°28 **Arts et économie créative. Epidémie de covid-19. Fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 28 800 € au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

M. CHANCERELLE

n°29 **Arts et économie créative. Festival Festiv'Elles 2021. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec plusieurs communes de la métropole.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec les communes d'Ingré, d'Ormes, de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de la Chapelle-Saint-Mesmin, de Fleury-les-Aubrais, de Saran, de Saint-Jean-de-Braye, de Chécy, de Saint-Jean-le-Blanc, de Semoy et de Saint-Denis-en-Val dans le cadre du

festival Festiv'Elles 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n°30 **Évènementiel. Epidémie de covid-19. Fêtes de Jeanne d'Arc 2021. Modification des redevances et de la convention-type d'occupation du domaine public pour les exposants du marché médiéval. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger la délibération n° 54 approuvée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2021 ;

2°) d'approuver les nouveaux tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval prévu du 6 au 9 mai 2021 lors des Fêtes de Jeanne d'Arc, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

3°) d'approuver la convention-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à passer avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°31 **Création du cercle des ambassadeurs des J.O. 2024. Communication.**

M. RENAULT

n°32 **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'une convention d'objectifs 2021 à passer avec l'Orléans Loiret Cyclisme. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Orléans Loiret Cyclisme pour l'année 2021 ;

2°) en application de cette convention, d'attribuer une subvention de 26 000 € sous réserve du vote du budget de la Mairie ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°33 **Sport. Approbation d'un avenant n° 5 à la convention passée avec l'association Union Pétanque Argonnaise. Attribution d'une subvention complémentaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de partenariat sportif et social 2018 - 2021 à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise ;

2°) d'attribuer au titre de l'année 2021 une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Union Pétanque Argonnaise ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°34 **Sport. Orléans Masters de Badminton. Approbation d'une convention de soutien à passer avec C.L.T.O. Badminton Event. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association C.L.T.O. Badminton Event pour l'année ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à l'association pour un montant total de 40 000 € au titre de l'année 2021 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. RENAULT

n°35 **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Ecole Formation Professionnelle et Sportive, E.C.O. Volley Ball, Deportivo Espagnol Orléans, Sociétés des Courses, E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Etape Solognote et Cercle d'Escrime Orléanais. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec les associations E.F.P.S., E.C.O. Volley Ball, Deportivo Espagnol Orléans, Sociétés des Courses, E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Etape Solognote et Cercle d'Escrime Orléanais pour l'année 2021 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer des subventions dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 32 630 € au titre de l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. DEFOSSEZ

n°36 **Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2021.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 1000 € à M. X, au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

Mme LABADIE

n°37 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux de la délibération pour un montant total de 341 750 € pour l'exercice 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

TRANSITION ECOLOGIQUE

M. ROSE

n°38 **Prévention des risques. Approbation d'une convention à passer avec le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de subventionnement à passer avec le C.E.P.R.I. pour 2021 et 2022 et attribuer à l'association une subvention annuelle, d'un montant de 15 000 € ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. ROSE

n°39 **Prévention des risques. Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa). Désignation d'un représentant.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'adhésion de la Mairie à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), pour une cotisation de 420 € au titre de l'année 2021 ;

2°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Mairie au sein des instances de cet organisme ;

Séance du jeudi 18 mars 2021

3°) de désigner M. Frédéric Rose, Conseiller Municipal délégué auprès du Maire, pour représenter la Mairie au sein des instances de cet organisme pour la durée restante du mandat.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 19 mars 2021,

Le Maire,
Serge GROUARD